SUIVI MÉDICAL

À l'initiative de l'employeur

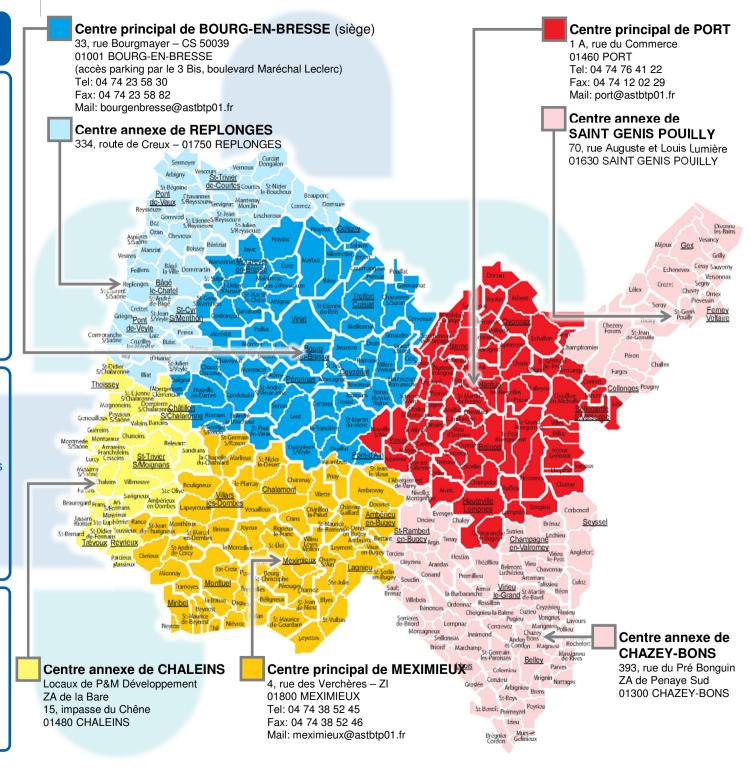
- ✓ **Visite d'embauche**: Visite d'Information et de Prévention (VIP) ou Visite Médicale d'Aptitude (VMA)
- ✓ Visite de reprise...
- → après une absence d'au moins 60 jours suite à une maladie ou un accident non professionnel
- → après une absence d'au moins 30 jours pour accident du travail
- → après une absence pour maladie professionnelle
- → après un congé maternité
- √ Visite post-exposition et de fin de carrière pour certains postes à risques

À l'initiative du service

- ✓ Suivi périodique tous les 1 à 5 ans
- ✓ Suivi médical périodique tous les 12 mois des salariés en INB catégorie A, salariés soumis au risque hyperbare, et salariés mineurs effectuant des travaux réglementés
- ✓ Visite de mi-carrière, l'année civile des 45 ans, ou à l'occasion d'une autre visite dans les 2 années précédentes.

Autres cas

- Visite de pré-reprise à l'initiative du Médecin Conseil de la CPAM, du Médecin Traitant, du salarié, ou du Médecin du travail.
- ✓ Visite à la demande du Médecin du Travail, de l'employeur ou du salarié, dont visite à la suite d'un évènement grave en entreprise.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Développement de la culture prévention de l'ensemble des acteurs de l'entreprise
- ✓ Élaboration de la fiche d'entreprise

Elle aide l'employeur à identifier les risques professionnels pour la santé et la sécurité liés à l'activité de son entreprise.

- ✓ Accompagnement à l'évaluation des risques Dans le cadre de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Accompagnement spécifique sur des risques en particulier

Troubles Musculo-Squelettiques (TMS); Risques Psycho-Sociaux (RPS); risque chimique; conception et organisation des lieux de travail...

✓ Élaboration et animation de sensibilisations collectives à la prévention

Auprès des chefs d'entreprises, des préventeurs et des salariés.

- ✓ Étude des postes et proposition d'aménagements
- Réalisation d'analyses métrologiques
- Participation aux réunions des instances représentatives des salariés
- ✓ Prévention et sensibilisation à des actions de santé publique en lien avec l'activité

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE – MAINTIEN EN EMPLOI

- Accompagnement au maintien dans l'emploi des travailleurs à risque de désinsertion professionnelle
- ✓ Rendez-vous de liaison organisé à l'initiative du salarié ou de l'employeur dans le cadre d'arrêt de travail supérieur à 30 jours en vue de préparer la reprise au poste. Le Service de Prévention et de Santé au Travail peut être associé.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Les médecins du travail



Les infirmiers en santé au travail



Les secrétaires en santé au travail



L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)

Quentin Prost - 06 37 07 73 51 - q.prost@astbtp01.fr



Les assistants techniques en santé au travail



L'assistant technique en santé au travail / volet Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Corinne CADIO - 06 42 98 51 41 - c.cadio@astbtp01.fr



L'ergonome – Intervenant QVT/RPS Élise Effantin – 06 73 44 23 69 – e.effantin@astbto01.fr

Formation Sauveteurs-Secouristes du Travail en partenariat avec le BTP CFA de l'Ain



Formation initiale et de maintienactualisation des compétences, en inter ou en intra-entreprises

Mathilde RUEBRECHT m.ruebrecht@astbtp01.fr Fabrice GARSAULT fabrice.garsault@btpcfa-aura.fr

QUELQUES PARTENAIRES

OPPBTP, GNMST-BTP, HandiBTP, CARSAT Rhône-Alpes, BTP CFA de l'Ain

AST BTP de l'Ain

33, rue Bourgmayer – CS 50039 – 01001 BOURG-EN-BRESSE Tel: 04 74 23 58 30 – Mail : bourgenbresse@astbtp01.fr

www.ast-btp-ain.fr

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain



une expertise en santé au travail au service des professionnels du BTP de l'Ain